

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Mmes Christiane Olivier, Martine Sumi, Vera Figurek, M. Christian Zaugg, Mmes Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Alexandra Rys, MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexis Barbey, Mmes Laetitia Guinand, Danièle Magnin, Catherine Buchet-Harder et M. Jacques Hämmerli, renvoyée en commission le 16 septembre 2008, intitulée: «Gouverner c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier!»

Rapport de Mme Maria Pérez.

Sous la présidence de Mme Linda de Coulon, la commission des travaux s'est réunie les 29 octobre, 12 et 19 novembre, 10 décembre 2008 et 7 janvier 2009 pour étudier la motion M-802. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il soit remercié pour la précision de son travail.

Lors de sa séance du 16 septembre 2008, le Conseil municipal a traité cette motion conjointement à la proposition PR-636 «Foyer de Sécheron» et l'a renvoyée à la commission des travaux.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'obligation faite à la crèche du Lac de quitter le site de l'Organisation mondiale du commerce suite à l'agrandissement de ce dernier et à la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité pour 2011;
- que la crèche du Lac, qui dispose actuellement de 112 places à plein temps et qui accueille 120 enfants aujourd'hui, affiche complet;
- que, suite à son transfert prévu sur le site de Sécheron, elle ne disposera plus que de 92 places, alors que dans le même temps la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social va construire 93 logements sur ce même site et qu'aucune autre institution pour la petite enfance n'est prévue dans ce secteur;
- qu'actuellement la crèche du Lac dispose d'une cuisine de production pour les repas des enfants, dont la qualité est reconnue par tous les milieux spécialisés de la petite enfance pour être une des meilleures en repas frais offerts par des crèches;
- que lors de son déménagement la crèche ne disposera plus de cuisine de production, mais seulement d'une petite kitchenette destinée uniquement à réchauffer les repas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre de places de crèche prévues afin de répondre aux besoins du quartier;
- de prévoir une cuisine de production au sein de la future crèche;

- de permettre aux futurs utilisateurs et aux différents services de l'administration concernés de participer à l'élaboration du projet dès le départ.

Séance du 29 octobre 2008

Mme Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux, donne la parole à M. Jean-Louis Fazio, motionnaire, qui s'exprimera au nom de tous les signataires de la motion M-802.

M. Fazio souligne d'entrée que la motion est signée par des représentants de tous les groupes représentés au Conseil municipal.

Il rappelle que la crèche du Lac a été fondée en 1992 à la suite des dysfonctionnements de la crèche des Nations. Depuis lors, gérée par la Ville de Genève, la crèche du Lac dispose de 112 places à plein temps et est ouverte à l'ensemble des familles habitant le quartier de Sécheron et des Pâquis. La crèche est attenante au bâtiment du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où la Ville loue les locaux au Canton pour la somme de 12 000 francs par an. Le renforcement des mesures de sécurité autour de l'OMC va obliger la crèche à déménager en 2011. Par ailleurs, la Ville aménage la parcelle de Sécheron, avec notamment 93 logements HBM, 45 logements dédiés au logement coopératif, un établissement médico-social (EMS) et une crèche de 60 places. Or M. Fazio précise que, à l'origine, cette nouvelle crèche n'a jamais eu pour but de compenser la perte des locaux dont se rend coupable l'OMC, mais qu'il s'agissait de renforcer l'offre. Les 60 nouvelles places devaient s'ajouter aux 112 places de la crèche du Lac, ce qui aurait donné un total de 172 places répondant aux besoins du quartier. En prévision de la fermeture de la crèche du Lac, la Ville a cependant fait l'effort d'augmenter la jauge de la nouvelle crèche à 92 places.

La perte est donc d'environ 80 places de crèche.

M. Fazio propose donc soit d'augmenter encore la capacité d'accueil de la nouvelle crèche, soit d'acheter un étage à l'EMS ou à la coopérative d'habitation, ou encore de prendre l'engagement de chercher d'autres locaux dans le quartier. Au sujet de la crèche existante de Serono, M. Fazio précise qu'elle a une contenance de 52 places, dont 35 sont réservées à l'entreprise, la Ville disposant de 17 autres places. Au sujet de la position du département des constructions et de l'aménagement qui exclut l'agrandissement de la nouvelle crèche en raison du plan financier d'investissement (PFI), M. Fazio fait remarquer que le premier PFI réservait 6-7 millions de francs pour la rénovation de la crèche située à côté du siège de l'OMC. Cette somme pourrait donc servir à acheter des surfaces pour augmenter la capacité d'accueil en crèche dans le quartier.

Ce dont il s'agit également, c'est d'éviter une régression dans la politique de mise en place de crèches dans le quartier de Sécheron et des Pâquis.

M. Fazio souhaiterait que la commission auditionne M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et

des sports. Après discussion, il est convenu d'attendre de voir comment s'organiseront les auditions des 19 novembre et 3 décembre.

Séance du 12 novembre 2008

Sur demande de plusieurs commissaires ayant remarqué la disparition, dans la salle où ils siègent, d'une partie de leurs effets personnels ou de fonction, la présidente lève la séance à 21 h afin d'éclaircir la situation. La motion M-802 ne sera donc pas abordée ce soir-là.

Séance du 19 novembre 2008

Un commissaire d'A gauche toute! propose à la commission d'auditionner la direction et/ou la présidence de la crèche du Lac.

Cette audition est approuvée à l'unanimité.

Un commissaire socialiste propose d'auditionner M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Mise aux voix, l'audition de M. Manuel Tornare est approuvée à la majorité des membres présents.

Séance du 10 décembre 2008

La présidente souhaite la bienvenue à M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et à Mme Simone Irminger, directrice adjointe du département.

M. Tornare explique que la sécurité du secteur de la Perle-du-Lac est un sujet sensible, depuis plusieurs années, notamment en raison du développement de l'OMC, aussi bien du point de vue de son activité que des installations que cette organisation occupe. Voilà qui explique la nécessité de fermer la crèche qui se trouve dans ce périmètre, bien que la Ville conserve son souci de garantir l'accès public au parc et au lac.

En prévision de la fermeture de la crèche du Lac, M. Tornare avait convaincu M. Christian Ferrazino, ancien conseiller administratif, d'augmenter la capacité de la future crèche du Foyer de Sécheron. Il sait que le comité de la crèche aurait souhaité que les places à disposition soient plus nombreuses, pour compenser la perte de celles de la crèche du Lac, mais M. Tornare évoque des problèmes pécuniaires pour en exclure l'agrandissement. Cependant, il tient à attirer l'attention sur les places de crèche obtenues à Serono et sur celles de la future crèche de la rue du Cendrier, qui devraient faire baisser la pression sur Sécheron. Il imagine cependant que les responsables du comité de la crèche du Lac ne seront pas satisfaits, mais il croit que ces derniers sont aussi conscients que les enfants ne peuvent plus rester sur le site

de l'OMC, en raison de l'agrandissement du bâtiment de cette organisation et parce que la proximité de policiers en uniforme n'est pas bonne pour les enfants.

A son tour, Mme Irminger se dit consciente de l'offre insuffisante de la prochaine crèche du Lac. Mais, pour elle, bricoler davantage le projet de la crèche du Foyer Sécheron risque d'entraîner des complications et des retards. En revanche, il vaut la peine de s'engager en faveur de l'ajout d'un étage à la crèche de Châteaubriand, ce qui représente une opportunité de compenser en partie la baisse de l'offre à Sécheron. M. Tornare est d'accord avec cette option. Il s'engage à approfondir ce dossier-là.

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, qui est auditionnée également sur ce point.

Mme de Tassigny comprend que le problème du manque de places de crèche est réel dans le quartier de Sécheron, où il va y avoir plus de logements et encore moins de places de crèche. Elle aurait préféré que la Ville propose une solution plus satisfaisante pour les parties; l'important aurait été de répondre à la demande réelle du quartier.

M. Tornare réplique qu'il est difficile de satisfaire tout le monde quand on met en place des plans de densification.

Un commissaire rappelle que 6 millions de francs avaient été prévus en 2001 ou 2002 pour rénover la crèche du Lac qui est en mauvais état. La Ville ne pourrait-elle pas aider à boucler le financement du projet d'EMS à Sécheron? En contrepartie, une partie de ce bâtiment pourrait être affectée à une crèche. Il demande si des contacts ont été pris à ce sujet. M. Tornare répond que le dossier de l'EMS est en attente en raison de difficultés à réunir les fonds nécessaires à son financement. Cette solution est cependant envisageable, et le magistrat de rappeler le succès de cette solution à la Maison du Petit-Saconnex.

Un autre commissaire demande pourquoi on n'a pas construit d'emblée deux étages à Châteaubriand. Pourquoi ne pas avoir affecté, avec anticipation, un étage de plus à la crèche dans l'espace de quartier? M. Tornare rappelle que la crèche de Châteaubriand a été aménagée à une époque où la situation des finances avait incité la Ville à ralentir sa politique de la petite enfance. Il tient à préciser que la Ville répond aujourd'hui à 64% des demandes de places de crèche contre 31% en 1999.

Un commissaire demande combien de nouvelles places sont projetées à Châteaubriand. Mme de Tassigny en envisage le nombre de 60. Elle ajoute que, au-delà de 110-115 places, la gestion d'une crèche devient trop chère.

Mme Irminger signale qu'à Sécheron on pourrait ajouter 42 places supplémentaires, mais que cela reste un potentiel et qu'il faudrait le confirmer par des études.

Un commissaire demande si, à l'image de la collaboration avec Serono, il a été envisagé que les organisations internationales, par exemple l'OMC, participent à la construction de crèches en partenariat. M. Tornare répond qu'il en a effectivement discuté avec le directeur de l'OMC, qui est par ailleurs socialiste, mais que ce genre

de lieu ne devrait pas s'établir dans le périmètre même de l'OMC, pour les mêmes raisons qui obligent la crèche du Lac à partir. Cela dit, il ne se fait pas d'illusions au sujet de la volonté des organisations internationales de prendre ce type d'engagement. Mme de Tassigny rapporte cependant les propos d'un ambassadeur suisse auprès des organisations internationales pour qui garantir aux internationaux l'accès aux crèches est un facteur très important pour retenir ces organisations à Genève.

Mme Irminger souhaiterait voir mentionnés deux pourcentages. Les demandes de places de crèche satisfaites à Genève, sans compter les garderies, s'élèvent à 50%. Dans le secteur des Pâquis, de Montbrillant et de Sécheron, on satisfait 43% de la demande.

Séance du 7 janvier 2009

La présidente souhaite la bienvenue à Mmes Catherine Hämmerli et Belinda Baumgartner, respectivement présidente et directrice de la crèche du Lac.

Mme Hämmerli présente la crèche du Lac dans son histoire. Fondée en 1978, sous le nom de crèche des Nations, par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau international du travail, la crèche était réservée à l'origine aux familles du personnel des organisations internationales. En 1981, la Ville est devenue partenaire de la crèche puis, en 1994, elle en a repris la gestion à la suite de problèmes financiers. Située dans l'enceinte de l'OMC, la crèche du Lac dispose de 112 places. Une nouvelle crèche de 60 places, dans le secteur du Foyer de Sécheron, devait compléter l'offre. Cependant, pour des raisons de sécurité, il a été décidé de déplacer l'actuelle crèche de l'OMC vers les locaux en projet à Sécheron, ce qui aura pour conséquence de diminuer l'offre au lieu de l'augmenter. Le Conseil administratif a, certes, accepté d'en augmenter la capacité de 60 à 92 places mais, d'après Mme Hämmerli, avec les nouveaux logements qui doivent être construits dans le quartier, ce sont encore 80 places de crèche qui vont manquer dans les prochaines années.

D'après les renseignements de Mme Baumgartner, le Département des constructions et des technologies de l'information n'a autorisé que 88 places dans la nouvelle crèche. Par ailleurs, Mme Baumgartner regrette de perdre la cuisine de production dont bénéficie actuellement la crèche dans ses locaux de l'OMC. Elle se méfie de l'équipement de mise en température prévu à Sécheron. Elle se dit étonnée que le projet du bâtiment, qui pourtant devrait aussi accueillir un réfectoire scolaire, ne prévoie pas de cuisines à la hauteur des activités qui vont s'y dérouler. Elle est d'autant plus inquiète que le projet de l'EMS prévu dans le même quartier, dont la cuisine devrait desservir les réfectoires de l'espace de quartier, est en difficulté. Mme Baumgartner fait encore remarquer que 108 dossiers sont actuellement en attente pour la crèche du Lac, dont 56 qui demandent un placement immédiat, et que leur nombre est de 388 dans l'ensemble du périmètre Pâquis-Montbrillant-Sécheron. Dans ces conditions, Mme Baumgartner se demande ce qu'elle va bien pouvoir expliquer aux parents en attente d'une place, sachant que dans deux ans il y aura encore moins de places qu'aujourd'hui.

Un commissaire demande selon quels critères sont attribuées les places dans les crèches. Mme Baumgartner répond que les parents déposent leurs demandes au Bureau d'information petite enfance (BIPE), en signalant trois établissements de leur préférence. Lorsqu'une place est libérée dans une crèche, le BIPE attribue la place en sélectionnant les dossiers d'après leur ancienneté. Mme Hämmerli précise que la priorité est accordée d'abord aux personnes qui habitent le quartier, puis à celles qui habitent la ville de Genève et, enfin, à celles qui travaillent, le critère du revenu n'étant pas déterminant. Pour avoir une place à la crèche du Lac, les deux parents doivent travailler. Le revenu est plafonné à 150 000 francs par an. Le commissaire est d'avis qu'il faudrait le déplaçonner.

Un autre commissaire demande si les responsables de la crèche du Lac ont rencontré les responsables du projet de la nouvelle crèche. Il demande si la direction a formulé des souhaits et s'ils ont été pris en compte. Mme Baumgartner répond que sa prédécesseuse a notamment pu obtenir le déplacement de la crèche du Foyer de Sécheron du rez aux étages, afin d'augmenter la place.

Quelqu'un demande quel est le délai pour quitter les locaux de l'OMC. Mme Hämmerli répond que la date du déménagement est celle de la mise en service de la nouvelle crèche. On parle actuellement de 2011. Elle précise que le déplacement de l'institution dépend du Canton et non des organisations internationales, mais elle reconnaît que les activités de l'OMC et les réunions qui se déroulent dans le secteur représentent un problème pour la crèche et ses utilisateurs.

Un commissaire demande si des conteneurs pourraient provisoirement résoudre le problème des places dans les crèches. Mme Baumgartner répond que les conteneurs adaptés aux besoins des crèches peuvent être coûteux. De plus, où pourrait-on les installer? Elle évoque aussi des problèmes de température, en été comme en hiver. Mme Hämmerli ajoute qu'il faudra de toute manière trouver une solution, parce qu'il faut bien assurer du travail au personnel de la crèche actuelle. Qui faudra-t-il licencier? Elle ajoute que le problème sera aussi de déterminer quels enfants ne seront pas admis dans la nouvelle crèche.

Mme Hämmerli signale aussi que, en attendant la mise en service de la cuisine de l'EMS, il est envisagé de conserver la cuisine de la villa Rappard, où est logée l'actuelle crèche.

Mme Baumgartner suggère de conserver les places de crèches à la villa Rappard en attendant de trouver de nouvelles places de crèche durables. En effet, la villa Rappard ne sera pas détruite après leur départ, mais probablement récupérée pour des bureaux.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral ne soutiendra pas la motion M-802. Il fait observer qu'une place de crèche coûte 2650 francs et que les familles ne sont sollicitées que pour 1500 francs au maximum. Il ne comprend pas que la Ville subventionne à hauteur de 1100 francs les places de crèche de familles dont le revenu est supérieur à 150 000 francs et qui pourraient trouver des solutions autres qu'une crèche.

A gauche toute! rappelle être favorable à la municipalisation des crèches. Le coût des places de crèche ne doit pas primer sur l'objectif d'assurer que toutes les familles puissent en bénéficier. La commission des travaux n'est pas le lieu d'une discussion sur la politique sociale et elle ne souhaite pas s'engager sur une longue discussion sur ce principe. Par contre, A gauche toute! estime que le Conseil municipal doit montrer qu'il est sensible au problème du manque de places de crèche dans le quartier de Prieuré-Sécheron et qu'il doit encourager le magistrat chargé des crèches pour qu'il prenne des mesures en faveur des familles qui attendent. En concertation avec l'Alternative, le commissaire propose d'intégrer les invites de la motion M-802 dans la proposition PR-636 sous forme d'un arrêté supplémentaire, afin de s'assurer que le Conseil administratif prenne en compte les préoccupations du Conseil municipal et de garantir que la Ville n'assumera pas la responsabilité d'expulser la crèche du Lac de ses locaux actuels. Il propose donc d'adopter la motion M-802 dans sa rédaction actuelle et d'amender ensuite la proposition PR-636. La présidente signale qu'un arrêté doit formuler un montant. Elle serait plutôt favorable à une recommandation.

Les Verts soutiendront la motion M-802. Comme preuve de sa pertinence, ils rappellent que la demande en places de crèche est satisfaite à 50% dans l'ensemble du territoire de la Ville contre 43% dans le secteur Pâquis-Sécheron-Montbrillant. Ils voient dans cette motion un signal au Conseil administratif. Par ailleurs, ils appellent de leurs vœux le développement dans le quartier d'un partenariat avec les communes limitrophes. Ils se disent aussi favorables à l'idée de garder la villa Rappard comme lieu provisoire en attendant de trouver une solution durable pour les places de crèche. La présidente suggère de mentionner cette solution soit sous forme d'amendement, soit comme recommandation.

Le Parti démocrate-chrétien approuve la motion M-802. En principe, il est aussi favorable à l'amendement proposé.

Le Parti radical approuve également la motion M-802. En effet, il faut permettre aux habitants de disposer d'un nombre de places de crèche suffisant. C'est d'autant plus important que les logements vont augmenter dans ce quartier.

L'Union démocratique du centre soutient la motion M-802. En revanche, elle s'abstiendra sur un amendement concernant le maintien de la crèche dans la villa Rappard.

Vote

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'amendement suivant, en tant que quatrième dispositif à ajouter à la motion M-802: «de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée».

Mis aux voix, cet amendement est approuvé à la majorité (abstention de 2 L et 1 UDC).

Mise aux voix, la motion ainsi amendée est acceptée par 11 oui (2 DC, 1 R, 2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 1 non (1 L) et 2 abstentions (1 L, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre de places de crèche prévues sur la parcelle du Foyer de Sécheron, afin de répondre aux besoins du quartier;
- de prévoir une cuisine de production au sein de la future crèche;
- de permettre aux futurs utilisateurs et aux différents services de l'administration concernés de participer à l'élaboration du projet dès le départ;
- de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée.